

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du vendredi 17 février 2017 à 20H30

Présents :

Mmes GENSSLER Edith, LAURENT Anne, MARTINEZ Amélie,
MM. CANCIAN Jean-Louis, AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques,
MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

Absents excusés : Mme CANS Brigitte, M. DUCOMMUN Frank.

M. le Maire, préside le conseil, ouvre la séance.

Mme Amélie Martinez est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du vendredi 20 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

La conférence intercommunale pour la gestion de l'école de Tarabel s'est réunie le 26 janvier 2017.

Plusieurs propositions ont été émises par la conférence afin d'assurer au mieux la transition et la continuité de la gestion de l'école, après la dissolution du syndicat SIVUSEM par M. Le Préfet.

Le conseil, après présentation et discussion, approuve à l'unanimité, les quatre décisions suivantes :

- **délibération 2017-04 :**

Désignation à la présidence de la conférence : M. Frédéric Migeon.

Désignation à la vice-présidence de la conférence : Mme Véronique Pelletier.

- **délibération 2017-05 :**

Fixation des tarifs de la cantine scolaire

| | maternelle | élémentaire |
|---------------------|------------|-------------|
| foyer imposable | 3,72 € | 3,82 € |
| foyer non imposable | 3,39 € | 3,49 € |

- **délibération 2017-06 :**

Fixation des tarifs de la garderie scolaire

| | matin | soir | mercredi après midi |
|---------------------|--------|--------|---------------------|
| foyer imposable | 0,84 € | 1,37 € | 6,30 € |
| foyer non imposable | 0,59 € | 0,96 € | 4,41 € |

- **délibération 2017-07 :**

Fixation de la première participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Tarabel : le montant correspond au quart de la participation globale de l'exercice 2016 soit 8540, 50 €.

En vue de la rénovation de l'éclairage public, le syndicat départemental de l'énergie a réalisé un avant projet sommaire qui englobe les opérations suivantes :

- dépose de 18 appareils sur poteau béton,
- fourniture et pose de 20 appareils à LED (comprenant 2 nouveaux points lumineux),
- fourniture et pose de deux horloges astronomiques et des liaisons nécessaires.

Le coût total prévu de cette opération est fixé à 31 625 €, la participation à la charge de la commune étant estimée à 8 245 €.

Par délibération **2017-08**, le conseil, à l'unanimité, approuve l'avant projet sommaire, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du syndicat.

Le conseil prend connaissance des résultats comptables de l'exercice 2016 qui seront mis à l'approbation lors du vote du compte administratif.

Dans le cadre de la préparation du budget 2017, le conseil liste des travaux à réaliser : mise aux normes pour l'accessibilité, modernisation éclairage public, allée cimetière, accès clocher, entretien volets du presbytère.

Suite aux dégâts causés au bâtiment neuf de la mairie, une micro fuite a été détectée sur une conduite d'eau alimentant les sanitaires. L'entreprise Moynet, qui avait réalisé le chantier à l'origine, est intervenue pour remplacer la conduite en cause.

M. le Maire a demandé à l'entreprise Moynet de remettre en état les parties atteintes par la mise en œuvre de la garantie décennale.

Suite à la sécheresse 2016, sera réalisé un inventaire des bâtiments ayant subi des dommages afin de demander la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion à l'association des maires de France.

La séance est levée à 22 H 40.